

Un SAGE qu'est-ce que c'est ?

SAGE pour Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

C'est une démarche locale dont la finalité est d'instaurer des principes de bon usage de la ressource en eau et des milieux dont celle-ci dépend. Elle a pour vocation à répondre aux problématiques spécifiques d'un territoire donné (bassin d'alimentation d'un cours d'eau ou d'une ressource souterraine).

Pour le SAGE Allan, ce périmètre est celui du bassin de l'Allan et de ses affluents, limité au territoire français, car la rivière Allan naît en Suisse. Cela concerne :

- tout ou partie de 158 communes de 3 départements (Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort) ;
- environ 240 000 personnes ;
- une superficie de 867 km².

Le bassin de l'Allan est subdivisé en sous-bassins :

- l'Allaine-Allan,
- la Bourbeuse,
- la Savoureuse
- la Lizaine.

Ce sont plus de 900 km de cours d'eau qui sillonnent et donnent vie au territoire.



Un SAGE pour quoi faire ?

Le SAGE de l'Allan est né en 2012, de la nécessité de traiter des problématiques complexes (inondations, pollutions multiples, une faible réserve en eau...) dans un territoire soumis à de nombreuses contraintes (forte urbanisation, forte densité d'étangs en barrages de cours d'eau...).

5 grandes thématiques d'intervention ont été retenues pour répondre aux enjeux du bassin :

- Gouvernance, cohérence et organisation du SAGE
- Ressource quantitative
- Pollutions et qualité de l'eau
- Inondation
- Morphologie et milieux aquatiques

En réponse aux enjeux identifiés, le SAGE formule des préconisations à l'adresse des acteurs publics et privés, qui ont trait par exemple à l'aménagement du territoire (limiter l'imperméabilisation des surfaces aménagées), à la connaissance (conduire des études pour identifier la source d'une pollution récurrente), aux pratiques professionnelles ou particulières (inciter aux économies d'eau), à l'éducation à l'environnement (former les plus jeunes aux enjeux de la biodiversité aquatique)...



Pour en savoir +

Consultez la page Internet dédiée :

<https://www.eptb-saone-doubs.fr/actions/contrats-de-rivieres-et-sage/sage-allan/>

Prenez contact avec l'animatrice du SAGE :

Hélène LAMBERT - EPTB Saône et Doubs
07.77.84.00.90 / helene.lambert@eptb-saone-doubs.fr

CLE pour Commission Locale de l'Eau.

Elle est en charge d'élaborer le SAGE.

Que ce soit pour le partage de la ressource, les inondations, la qualité de l'eau ou la préservation des milieux naturels et de la biodiversité, l'échelon local dispose à la fois de la connaissance du terrain et de moyens d'intervention efficaces.

C'est fort de ce constat qu'il a été confié à une assemblée locale créée à cet effet, la CLE, le soin d'orchestrer la gestion d'un bassin hydrographique, en édictant des principes de bon usage partagés par une mosaïque d'acteurs.

- 50% au moins des membres de la CLE sont des élus locaux (conseillers régionaux et départementaux, représentants des communes et des intercommunalités).
- 25% au moins sont des usagers : professions agricoles, industrielles, artisanales, pêcheurs, associations de protection de la nature, associations de consommateurs, propriétaires fonciers...
- 25% au plus des autres sièges de la commission sont confiés aux services de l'État.

Une fois le SAGE approuvé, la CLE veille à la bonne mise en pratique des principes qu'elle a adoptés.

Cependant, la CLE n'a pas la faculté de réaliser elle-même la feuille de route qu'elle a établie. Elle s'appuie donc sur le réseau d'acteurs réunis en son sein pour mobiliser les porteurs d'actions potentiels. La CLE encourage ainsi les structures en place à mettre en œuvre les mesures édictées dans le PAGD, elle en suit l'avancement et mesure les résultats obtenus.

Le SAGE dispose également d'une portée juridique : les décisions administratives (telles que autorisations préfectorales, documents d'urbanisme, schémas régionaux des carrières...) doivent être compatibles avec le SAGE. La CLE est ainsi consultée sur les projets pouvant avoir un impact sur l'eau, et peut être associée à différentes commissions administratives.

Pour aider à la mise en œuvre du SAGE, des commissions thématiques sont constituées au sein de la CLE, et sont sollicitées pour travailler sur des problématiques spécifiques, comme par exemple la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

La CLE du SAGE Allan va prochainement se remettre au travail pour déployer un contrat de bassin et un programme d'actions de prévention des inondations. Ces deux outils vont conduire à l'élaboration de programmes d'actions contractualisés, qui pourront bénéficier de financements spécifiques.

Le SAGE quels objectifs ?

GOUVERNANCE, COHÉRENCE ET ORGANISATION

Le premier enjeu concerne l'organisation des acteurs de l'eau. C'est un enjeu transversal mais pourtant essentiel, car il garantit la réussite de la démarche en assurant l'efficacité des actions menées.

- ➔ Assurer la cohérence entre aménagement du territoire et protection des milieux aquatiques,
- ➔ Sensibiliser les acteurs et la population.

RESSOURCE QUANTITATIVE

Assurer la disponibilité de la ressource en eau est la première préoccupation du SAGE. Il s'agit d'atteindre l'équilibre entre les prélèvements (eau potable, activités économiques) et le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

- ➔ Sécuriser l'alimentation en eau potable
- ➔ Faire coïncider durablement besoins et ressources.

POLLUTIONS ET QUALITÉ DE L'EAU

Une bonne qualité d'eau est une condition indispensable à la bonne santé des milieux aquatiques et à la conservation des usages que nous en faisons, et ce d'autant plus que les débits d'eau sont faibles.

- ➔ Agir sur les sources de pollutions ponctuelles et diffuses
- ➔ Protéger la ressource en eau pour les usages actuels et futurs

INONDATION

Les crues sont des phénomènes naturels que l'on ne peut totalement maîtriser. On peut en revanche éviter d'aggraver leur intensité, et protéger les personnes et les biens qui restent exposés.

- ➔ Réduire la vulnérabilité du territoire
- ➔ Améliorer la gestion du risque inondation.

MORPHOLOGIE ET MILIEUX AQUATIQUES

Rares sont les cours d'eau qui n'ont pas été modifiés par les activités humaines, entraînant souvent des menaces pour la vie aquatique mais aussi les usages que nous faisons de l'eau. Ces transformations sont parfois irréversibles (traversée des agglomérations...), mais localement, il est encore possible de redonner un fonctionnement plus naturel au cours d'eau.

- ➔ Préserver et restaurer les cours d'eau et les milieux aquatiques et humides.